

Département de la
Marne

du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

SÉANCE DU 12 avril 2023

Canton Région de
Suippes

L'an deux mil-vingt-trois, le mercredi 12 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Suippes s'est réuni sous la présidence de Monsieur François COLLART le Maire, en vertu de la convocation faite le 6 avril. La séance a eu lieu au Centre culturel et associatif Jean HUGUIN de Suippes.

Nombre de conseillers :

- en exercice 27

- présents 23

- ayant donné
procuration 2

- votants 25

Etaient présents :

François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Nathalie FRAN CART, Jacques JESSON, Jean-Noël OUDIN, Mickaël ROSE, Corine LECLERC, Magali SALUAUX, Laurence TOURNEUR, Murielle GILHARD, Aurélie FAKATAULAVELUA, Guillaume BOUTILLOT, Laurent GOURNAIL, Sabrina DA CRUZ, Valérie MORAND, Martine LORIN, Patrick GREGOIRE, Annie LEROY, Noël DEZ, Alain CHAPRON

Absents excusés :

Monsieur Manuel ROCHA GOMEZ donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET
Madame Gabrielle MAUCLERT donne pouvoir à Madame Murielle GILHARD

Absents non excusés :

Monsieur Maxime VARIN, Madame Nina HUBERT

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Laurence TOURNEUR comme secrétaire de séance.

**Finances locales
n° 2023-04-003**

Vote du budget primitif Ville de Suippes 2023

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car il prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de la séance du 29 mars 2023, le conseil municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2023. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis à adoption. La Note de présentation ci-jointe expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; notamment ses articles L2311-1, L2312-1 relatifs au vote du budget,

Vu la délibération n°2021-11-001 du 24 novembre 2021 portant sur la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu l'avis de la commission des Finances du 11 avril 2023,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 29 mars 2023,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis au vote par chapitre,

Considérant qu'au regard de la nomenclature M.57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors des dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2023 de la Ville de Suippes en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Compte	Libellé	BP 2023	%	compte	libellé	BP 2023	%
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	240 000,00	10,10	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	724 806,21	21,84
chapitre D 011	Charges à caractère général	790 000,00	23,48	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	276 000,00	8,17
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 600 000,00	47,55	chapitre R 73	Impôts et taxes	222 300,00	66,64
chapitre D 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	chapitre R 731	Impôts et taxes	416 000,00	123,89
chapitre D 042	Opération d'ordre de transfert entre section	270 000,00	8,02	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 502 000,00	44,64
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	260 000,00	7,73	chapitre R 042	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	0,89
chapitre D 66	Charges financières	15 000,00	0,45	chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	130 683,79	3,89
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,89	chapitre R 76	Produits financiers	10,00	0,00
Chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	15 000,00	0,45	chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
				chapitre R 78	Reprise sur amortissements de dépréciation et provisions	15 000,00	0,45
chapitre D 014	Atténuation de produit	25 000,00	0,74	chapitre R 013	Atténuation de charges	50 000,00	1,49
Total Dépenses fonctionnement		3 345 000,00	100,00	Total Recettes fonctionnement		3 345 000,00	100,00

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Compte	Libellé	BP 2023	%	compte	libellé	BP 2023	%
chapitre D 040	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	1,28	chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	352 004,69	14,73
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00	3,36	chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	240 000,00	14,23
chapitre D 20 (sauf le 204)	Immobilisations incorporelles	120 600,00	5,05	Chapitre R 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
chapitre D 204	Subvention d'équipement versées	250 000,00	10,46	chapitre R 040	Opération d'ordre de transfert entre section	270 000,00	11,30
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 894 400,00	79,26	chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	1,46
chapitre D 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	chapitre R 13	Subventions d'investissement	522 000,00	21,84
Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	Chapitre R 16	Emprunt et dette	640 500,00	26,80
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	10 000,00	0,42	Chapitre 041	Opérations patrimoniales	10 000,00	0,42
Total Dépenses Investissement		2 310 000,00	100,00	Chapitre R 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
				Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	496,41	0,02
				Total Recettes Investissement		2 310 000,00	100,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération	Reçue en Préfecture le : Visa ci-contre	Extrait certifié conforme A SUIPPES, le 14-12-2022 Le Maire, François COLLART
Publiée ou notifiée le :		[[[signature]]] 

